

COVID-19 : INFORMATION

Mise à jour : 9 avril à 14h30

Le 16 mars 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et les déplacements. Un dispositif de confinement est mis en place sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars à 12h00, pour quinze jours minimum.

Toutes les réponses aux questions que vous vous posez sur le Coronavirus COVID-19 : www.gouvernement.fr

Afin de mettre en application toutes les mesures de prévention annoncées par le Président de la République, voici les **MESURES DE PRECAUTIONS** établies par la ville de La Ferté-sous-Jouarre pour limiter l'évolution du Coronavirus COVID-19.

SERVICES MUNICIPAUX

Compte tenu des circonstances exceptionnelles, la ville s'adapte pour assurer la continuité des services au public. Les agents administratifs de la Mairie seront majoritairement en télétravail dès aujourd'hui et pour une période de 15 jours renouvelable. Ils poursuivront leur mission de service au public sans relâche.

CCAS

- Repas du mercredi et les rencontres seniors à la médiathèque annulés à partir du lundi 16 mars et ce jusqu'à nouvel ordre.
- **Portages des repas maintenus.**
- **Numéro de téléphone d'astreinte du CCAS 06 71 01 59 43.**

SERVICE ÉTAT CIVIL

L'élaboration des papiers d'identité est suspendue jusqu'à nouvel ordre.

Pour les naissances et les décès, un numéro dédié est mis à la disposition des administrés : 06 75 19 39 62

POLICE MUNICIPALE

Nos forces de l'ordre continueront à garantir votre tranquillité. Un renfort d'élèves officiers pourra être mis à la disposition de la gendarmerie.

SERVICES TECHNIQUES

Notre équipe des services techniques veillera à la propreté de la ville. Mais nous insistons sur l'importance d'adopter, collectivement, des pratiques civiques pour le bien-être de tous et le respect de notre cadre de vie : ne laissez pas vos déchets au pied des PAV, déposez-les dans le PAV non encombré le plus proche !

ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX

- La Maison de la Petite Enfance et la crèche familiale sont fermées au public à partir du lundi 16 mars et ce jusqu'à nouvel ordre.
- La médiathèque et le Centre d'Art sont fermées jusqu'à nouvel ordre.
- Les équipements sportifs sont fermés jusqu'à nouvel ordre

Les services municipaux restent mobilisés.

ÉCOLES

Toutes les écoles fertaises sont fermées à compter du lundi 16 mars, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

ACCUEIL DES ENFANTS DES PERSONNELS DE SANTÉ

Retrouvez toutes les informations concernant l'accueil des enfants des personnels de santé dans les structures de la petite enfance et de l'enfance du territoire, gérées par la CACPB : www.coulommierspaysdebrie.fr

Pour toute information sur l'accueil des enfants dans ces structures, vous pouvez joindre La Maison des Petits :

- Tél. : 01 64 75 30 90
- ou par [E-mail](#).

MANIFESTATIONS

Toutes manifestations municipales et associatives sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

CIMETIÈRE

Le cimetière est fermé jusqu'à nouvel ordre.

POINTS D'ACCÈS AU DROIT

Les structures d'accès au droit de Seine-et-Marne sont fermées jusqu'à nouvel ordre, dans ce contexte les permanences juridiques et administratives restent à l'écoute des administrés, l'annuaire des contacts des permanences est en téléchargement sur la page ci-dessous : www.coulommierspaysdebrie.fr

RESTRICTIONS D'ACCÈS AU PUBLIC

Suite à l'arrêté préfectoral du 31 mars 2020, il est stipulé l'interdiction d'accès au public, sur l'ensemble du département de Seine-et-Marne, aux parcs et jardins publics, aux promenades, aux berges et chemins de halage des cours d'eau domaniaux et canaux, aux lacs, aux plans d'eau artificiels et aux espaces forestiers.

Dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 et suite à un arrêté préfectoral datant du 7 avril, les déplacements brefs liés à l'activité physique individuelle sont interdits entre 10h et 19h jusqu'à nouvel ordre sur l'ensemble de la Seine-et-Marne.

Le ministère des Solidarités et de la Santé actualise ses recommandations régulièrement pour protéger votre santé et vous recommander les bons gestes à adopter face au Coronavirus COVID-19.

Face aux infections, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

-  **Se laver très régulièrement les mains**
-  **Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir**
-  **Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**
-  **Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

 [GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)  **0 800 130 000**
(appel gratuit)

J'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au Covid-19 : je reste à domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région. Je peux également bénéficier d'une téléconsultation.

Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le SAMU-Centre 15.

**Pour toute information, nous vous invitons à consulter le site internet du Gouvernement : [site du Gouvernement](https://www.gouvernement.fr)
Un N° vert national a été mis en place par le Ministère de la Santé : 0800 130 000**

MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

Place de l'Hôtel de Ville
77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE
01 60 22 25 63

Nous contacter



Copyright 2020 Mairie de La Ferté-sous-Jouarre

Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies.
Please upgrade to a supported browser to get a reCAPTCHA challenge.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [cliquez ici](#).

why is this happening to me?